

Journal "La Nouvelle"

MOT DE LA MAIRESSE

Bonjour à vous tous,

Au cours des dernières semaines, vous avez entendu parler de la fermeture du comptoir de la Caisse Desjardins Baie-des-Chaleurs de la municipalité. Évidemment, ce fut une surprise pour tout le monde quoique quelques signes annonciateurs laissaient douter d'une éventuelle fermeture, plusieurs succursales au Québec ont été fermées et le fait que le comptoir de Nouvelle ait été fermé durant le congé du temps des Fêtes.

J'ai rencontré le directeur général de la Caisse Desjardins Baie-des-Chaleurs ainsi que le président du conseil d'administration en compagnie du directeur général de la municipalité. Nous avons nommé nos inquiétudes vis-à-vis cette fermeture (le grand territoire que nous desservons, la mobilité de certaines personnes ainsi que les habitudes des personnes qui n'utilisent pas les moyens technologiques pour faire leurs transactions etc.) Nous avons été rassurés en nous disant que Desjardins allait contacter les membres qui avaient l'habitude de se rendre au comptoir et les accommoder pour faciliter la transition.

Par la suite, nous nous sommes réunis avec le conseil municipal afin de discuter de l'avenir du bâtiment. Nous analysons la possibilité de devenir propriétaire du bâtiment avec un protocole offert par Desjardins, qui pour eux, est une façon de redonner à la communauté.

Quant à l'utilisation qu'on y ferait, il existe plusieurs possibilités. Nous sommes présentement à l'analyse étant donné que cette nouvelle est très récente. Nous allons prendre le temps de réfléchir à une bonne utilisation de cet espace.

Je vous souhaite un agréable printemps avec les douceurs des derniers jours.

Au plaisir,

Rachel Dugas, mairesse



MARS 2024

D	L	M	M	J	V	S
						2
3	4	5	6	7	8	
10		12	13			16
17	18	19	20	21	22	23
24/31	25	26	27			30

AVRIL 2024

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3			6
7	8	9	10	11	12	
14		16	17			20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Prochaine date de tombée : 27 mars 2024

CLUB DES 50 ANS +

Les membres du Club des 50 ans et + sont invités mercredi 27 mars à 13 h 30 pour leur assemblée générale annuelle. Prenez note qu'il aura des élections.

SUIVEZ NOS RÉSEAUX SOCIAUX POUR LES DÉTAILS SUR LES INSCRIPTIONS DANS LES PROCHAINS JOURS

Camp de jour
MONITEURS-TRICES RECHERCHÉ(S)

Municipalité de Nouvelle
Père de nos origines

NOUS SOMMES EN PÉRIODE DE RECRUTEMENT
POUR INFO: administration@municipalitenouvelle.com

Saviez-vous qu'il y a des conditions à respecter pour accorder une dérogation mineure ?

Les conditions requises pour l'attribution d'une dérogation sont les suivantes :

- 1 Une dérogation mineure ne peut avoir pour effet de soustraire un citoyen à l'application d'une loi en vigueur du Québec ou du Canada ou aux dispositions de règlements édictés sous leur emprise;
- 2 Une dérogation mineure ne peut être accordée si les frais à être acquittés par le requérant pour fins d'étude et frais de publication et prescrits par le règlement, n'ont pas été acquittés au préalable;
- 3 L'atteinte des objectifs du plan d'urbanisme n'est pas compromise par le fait d'accorder la dérogation mineure ;
- 4 Le fait de ne pas accorder la dérogation mineure a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui a procédé à la demande ;
- 5 Le fait d'accorder la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété ;
- 6 Dans le cas où des travaux déjà exécutés ou en voie d'exécution sont concernés par la demande, ils ont fait l'objet, au préalable, de l'émission des permis ou certificats requis en vertu des règlements d'urbanisme et ont été exécutés de bonne foi;
- 7 La dérogation mineure ne porte pas sur un usage ou sur la densité ;
- 8 La dérogation mineure n'affecte pas les distances séparatrices prévues au règlement de zonage ;
- 9 La dérogation mineure n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général.
- 10 Lorsque la dérogation est accordée avant que les travaux n'aient débuté et avant qu'un permis de construction ou un certificat d'autorisation n'ait été émis, l'inspecteur en bâtiment délivre le permis de construction ou le certificat d'autorisation si toutes les conditions prévues pour leur délivrance sont rencontrées, incluant toutes les conditions prévues à la résolution de la municipalité et, lorsque requis les conditions à la résolution de la MRC, sont remplies, le cas échéant, et si la demande, ainsi que tous les plans et documents exigés, sont conformes aux dispositions des règlements de zonage, de construction et de tout autre règlement applicable ne faisant pas l'objet de la dérogation mineure.

CAMPING DE L'AUBERGE MIGUASHA

Le camping de l'Auberge Miguasha est en préparation pour sa saison estivale ! Il est maintenant possible d'effectuer des réservations pour les 10 terrains de camping ainsi que les 10 chalets. Pour plus d'informations, communiquez au 418 749-2253, poste 104.

RÉSERVATION : www.campingaubergemiguasha.com/reservation-et-contact



Savez-vous que ?

Selon l'article 28 du règlement numéro 379 concernant les chiens, dans un endroit public, **un chien doit en tout temps être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser.**

Sauf dans une aire d'exercice canin ou lors de sa participation à une activité canine, notamment la chasse, une exposition, une compétition ou un cours de dressage un chien doit également être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 m. Un chien de 20 kg et plus doit en outre porter en tout temps, attaché à sa laisse, un licou ou un harnais.

Un constat d'infraction variant entre 500 \$ et 1 500 \$ peut être envoyé pour le non-respect de la réglementation.

Par conséquent, nous vous demandons si vous êtes un propriétaire d'un chien de prendre les moyens nécessaires pour que votre ou vos chiens ne se promène(nt) plus dans la rue ou chez les terrains voisins et de les attacher en tout temps dans les endroits publics.

Pour la sécurité, le respect et le bien-être de tous les citoyens, nous vous demandons de porter une attention particulière à ce règlement.

**ISABELLE BOUDREAU,
RESPONSABLE DE L'URBANISME**

☎ 418 794-2253, poste 111

🌐 urbanisme@municipalitenouvelle.com



REJOIGNEZ NOTRE FORUM COMMUNAUTAIRE

RÉFLEXION COLLECTIVE POUR TROUVER DES SOLUTIONS !

Occasion pour les représentants, les prestataires de services et les membres de la communauté anglophone d'échanger des connaissances, d'aborder les besoins et de trouver des solutions.



📍 **Centre
Multifonctionnel,
63 QC-132 Ouest,
Gascons, QC
G0C 1P0**

S'INSCRIRE



**LE 12 MARS
8:00-16:15**



**LE REPAS SERA
FOURNI**

16:15 Mise en réseau et cocktails

Veuillez compléter votre inscription en utilisant le lien Eventbrite inclus dans le courriel.

CONSULTATION PUBLIQUE - PROJET ÉOLIEN

La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) présidée par Antoine Morissette annonce le début des séances publiques de la consultation ciblée sur le projet de parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 sur le territoire non organisé Rivière-Nouvelle par PARC ÉOLIEN MESGI'G UGJU'S'N 2 (MU2) S.E.C. le 12 mars 2024, à 19 h, au Centre Polyvalent, à Pointe-à-la-Croix. D'autres séances pourraient s'ajouter en fonction de la participation publique et des besoins de la commission.

Date : Le mardi 12 mars 2024

Heure : 19 h

Endroit : Centre Polyvalent

42, rue Lasalle, Pointe-à-la-Croix

Aussi en direct sur le site Web et la page Facebook du BAPE

Les séances se dérouleront en présence de l'initiateur du projet et de personnes-ressources qui répondront aux questions du public et de la commission. Les participantes et participants pourront aussi donner leur point de vue sur le projet. Celles et ceux qui désirent le faire sont invités à s'inscrire dès maintenant afin de présenter un mémoire ou une opinion verbale à la commission. Ils peuvent aussi lui transmettre un mémoire, un commentaire ou une image commentée (l'onglet Participer explique comment s'informer et s'exprimer).

À noter : la consultation ciblera spécifiquement les effets cumulés sur les habitats fauniques, le démantèlement du parc éolien ainsi que les impacts des infrasons et des bruits de basse fréquence sur la faune.

RENCONTRE AMICALE - FERMIÈRES

Il y aura une rencontre amicale lundi 18 mars de 13 h 30 à 15 h 30 à notre local du sous-sol de l'église.

L'endroit idéal pour discuter, jouer à des jeux de société, tricoter etc.

Une collation vous sera offerte.

Bienvenue !

COMPTOIR LE CHIFFONNIER

Horaire : Mardi et jeudi
de 12 h à 16 h

En soirée, le dernier jeudi du mois de
18 h à 20 h 30.

ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR L'OGPAC

Mars

Calendrier d'activités Baie-des-chaieurs



- 6** 13h: Café-Causerie- Carleton
- 14** 13h: Atelier de cuisine- Source Alimentaire Bonavignon, Maria
- 21** 13h: Café-Causerie- Bonaventure
- 28** 9h30: Atelier-Conférence sur la santé des seins en partenariat avec Supportons-Lait-Centr'Elles, Saint-Omer

Mai

- 1** 13h: Café-Causerie, Carleton
- 7** 13h30: Atelier sur l'approvisionnement du deuil #2 avec Julie Mimeaul, Maria
- 16** 13h: Café-Causerie, Bonaventure
- 22** 11h30: L'heure de la soupe pour les proches-aidants, Gospel Chapel, Bonaventure
- 26** 13h: Atelier-Conférence sur la santé des seins en partenariat avec Supportons-Lait, Femmes-en-mouvement, Bonaventure

Avril

- 3** 13h: Café-Causerie- Carleton
- 9** 13h30: Atelier sur l'approvisionnement du deuil #1 avec Julie Mimeault, Maria
- 11** 13h: Café-Causerie, Bonaventure
- 18** 13h: Atelier de cuisine- Source Alimentaire Bonavignon, Maria
- 25** 13h: Atelier d'initiation aux semis d'intérieur- 3e Lieu, Nouvelle

Juin

- 4** 13h30: Atelier sur l'approvisionnement du deuil #3 avec Julie Mimeaul, Maria
- 11** 12h: L'heure de la soupe pour les proches-aidants, 3e Lieu, Nouvelle

Pour information ou inscription
418-759-5050 poste 1

FESTIVAL WESTERN DE NOUVELLE

On s'est dit qu'on pouvait bien présenter l'équipe derrière l'édition 2024 du Festival Western de Nouvelle. Voici donc les membres du nouveau conseil d'administration :

- Nadia Caissy,
- Antoni Gasse,
- Anne-Julie Berthelot,
- Christian Landry,
- Johanie Litalien,
- Caroline LeBlanc et
- Jessica J. Litalien.

Sans oublier notre précieuse collaboratrice Nancy Goulet à la coordination de ce bel événement!

Soyez rassurés, nous travaillons tous très fort afin de vous offrir un festival à la hauteur de vos attentes!

Nous en profitons pour vous mentionner que nous serons bientôt à la recherche de bénévoles. De plus, la vente des billets approche à grand pas, plus précisément ce printemps.

Soyez à l'affût de nos prochaines publications sur notre page Facebook!



ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR LA MAISON DE LA FAMILLE

MARS 2024

Calendrier d'activités

www.mdfavignon.com



DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
					1 Fermé	2 GYM-FAMILLES 9h30-11h30 à Carleton-sur-Mer
3	4	5 FAIS COMME CHEZ TOI! Tire sur la neige/Jeux extérieurs 9h-12h à Pointe-à-la-Croix Milieu de vie ouvert jusqu'à 13h FOUILLE ET TROUVE 9h-13h à Pointe-à-la-Croix RENCONTRE PRÉNATALE 18h30 en Zoom	6	7 FAIS COMME CHEZ TOI! Party disco! 9h-12h à Carleton-sur-Mer Milieu de vie ouvert jusqu'à 13h	8 Fermé	9 GYM-FAMILLES 9h30-11h à Carleton-sur-Mer
	11	12 FAIS COMME CHEZ TOI! Premiers soins chez les tout-petits avec Alexandra Mathieu, ambulancière 9h-12h à Pointe-à-la-Croix Milieu de vie ouvert jusqu'à 13h FOUILLE ET TROUVE 9h-13h à Pointe-à-la-Croix RENCONTRE PRÉNATALE 18h30 en présence	13 Période de bénévolat 9h30-11h à Carleton-sur-Mer	14 FAIS COMME CHEZ TOI! Clinique de vérification de sièges d'auto 9h-12h à Carleton-sur-Mer Milieu de vie ouvert jusqu'à 13h Période de bénévolat 9h30-11h à Pointe-à-la-Croix	15 Fermé	16
17	18	19 FAIS COMME CHEZ TOI! Clinique de vérification de sièges d'auto 9h-12h à Pointe-à-la-Croix Milieu de vie ouvert jusqu'à 13h FOUILLE ET TROUVE 9h-13h à Pointe-à-la-Croix RENCONTRE PRÉNATALE 18h30 en Zoom	20	21 FAIS COMME CHEZ TOI! Jeux libres 9h-12h à Carleton-sur-Mer Milieu de vie ouvert jusqu'à 13h	22 Fermé	23 GYM-FAMILLES 9h30-11h30 à Carleton-sur-Mer
24/31 FOUILLE ET TROUVE 9h-midi à Pointe-à-la-Croix	25 FAIS COMME CHEZ TOI! Spectacle de magie avec Don Bernard en collaboration avec Aux Joyeux Marmots 9h-12h à Pointe-à-la-Croix Milieu de vie ouvert jusqu'à 13h FOUILLE ET TROUVE 9h-13h à Pointe-à-la-Croix	26 RENCONTRE PRÉNATALE 18h30 en Zoom	27	28 FAIS COMME CHEZ TOI! Yoga postnatal 9h-12h à Carleton-sur-Mer Milieu de vie ouvert jusqu'à 13h	29 	30 GYM-FAMILLES 9h30-11h30 à Carleton-sur-Mer

: INSCRIPTION OBLIGATOIRE - Les dates limites d'inscription varient selon le type d'activité. Merci de vérifier sur notre page Facebook ou Instagram.
MAISON DE LA FAMILLE AVIGNON - 308 rue Chouinard, Pointe-à-la-Croix / Espace-Familles de Carleton-sur-Mer (767 Boul. Perron) / 418-788-3359